

Séance du conseil communal

du 5 mai 2026

Résumé détaillé

Ordre du jour

Présences	2
Séance publique	2
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	2
2. Politique	2
2.1) Tableau de préséance des membres du conseil communal	2
2.2) Syndicat intercommunal Kordall (SIKOR) - Remplacement du délégué de la commune de Käerjeng	3
2.3) Syndicat intercommunal pour l'assainissement du bassin de la Chiers (SIACH) - Remplacement du délégué de la commune de Käerjeng	3
2.4) SUDenergie S.A. - Remplacement du représentant de la commune de Käerjeng	3
2.5) Désignation du bourgmestre de la commune de Käerjeng - Proposition d'un candidat	3
2.6) Attribution du titre de Bourgmestre honoraire à Monsieur Michel Wolter	4
3. Contrats et conventions	4
3.1) Contrats de bail concernant la location de parcelles sur le site de la cité jardinière - Approbation	4
4. Finances communales	4
4.1) Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2025	5
5. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins - Confirmation	5
5.1) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 36 et 36A, rue du Bois à Linger, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 17 avril 2026 délibération n° 7	5
5.2) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 291, avenue de Luxembourg à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 03 avril 2026 délibération n° 3	5
5.3) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse dans la rue de Schouweiler à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 27 mars 2026 délibération n° 7	5
5.4) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 41, rue de la Chapelle à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 avril 2026 délibération n° 7	6
5.5) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 59, cité Charles de Gaulle à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 avril 2026 délibération n° 9	6

Présences

Présents : Frank Pirrotte, bourgmestre ff, Yves Cruchten et Mireille Duprel, échevins ; Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Kirwel Christian, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli, Joseph Hames et Nadine Braconnier, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Danielle Schmit (délégation du droit de vote à Nathalie Demeyer-Scholler), Tom Ferber (délégation du droit de vote à Louis Philippe) et Jil Feipel (délégation du droit de vote à Yves Cruchten) ; conseillers.

Début de séance : 8h15

Lieu : Bâtiment 29 - salle 100 - 1er étage

Séance publique

Avant la séance, Madame Nadine Braconnier est assermentée en tant que nouvelle membre du conseil communal par Monsieur Frank Pirrotte, bourgmestre ff.

1. **Communications du collège des bourgmestre et échevins**

Frank Pirrotte, bourgmestre ff : J'ouvre la séance d'aujourd'hui en tant que bourgmestre faisant fonction. C'est la première fois de ma longue carrière d' élu local que j'occupe cette fonction.

Pour commencer, je tiens à informer le conseil communal du résultat de l'audit réalisé dans le cadre du « Pacte Nature ». Le 25 mars 2026, la commune de Käerjeng a amélioré son score, passant de 50,21 % à 56,8 %, ce qui équivaut à une distinction de bronze. Nous continuerons à œuvrer dans les années à venir pour améliorer notre bilan en matière de protection de la nature et de l'environnement.

En matière d'apaisement du trafic, les travaux ont commencé dans la rue de Schouweiler. Comme vous le savez, ce projet sera réalisé en trois phases. Au centre de Hautcharage, les travaux d'aménagement d'un « shared space » débiteront le 21 mai. Ce projet sera mis en œuvre en six phases, dont la durée est estimée à 520 jours ouvrables. Par ailleurs, nous attendons encore certaines autorisations de la part de l'administration des ponts et chaussées, notamment en ce qui concerne les entrées en localité.

2. **Politique**

2.1) **Tableau de préséance des membres du conseil communal**

Frank Pirrotte, bourgmestre ff : Le tableau de préséance du conseil communal est adapté à chaque fois qu'un nouveau membre entre en fonction. Suite à la démission de Monsieur Michel Wolter et à l'arrivée de Madame Nadine Braconnier, le tableau de préséance se présente comme suit :

1	Yves Cruchten	LSAP	09/10/2011
2	Frank Pirrotte	CSV	09/10/2011
3	Danielle Schmit	CSV	09/10/2011
4	Josée-Anne Siebenaler-Thill	Les Verts	09/10/2011
5	Arsène Ruckert	LSAP	09/10/2011
6	Mireille Duprel	LSAP	19/02/2016
7	Christian Kirwel	CSV	28 avril 2022
8	Louis Philippe	CSV	11 juin 2023

9	Nathalie Demeyer-Scholler	CSV	11 juin 2023
10	Tom Ferber	CSV	11 juin 2023
11	Jil Feipel	LSAP	11 juin 2023
12	Jérôme Hautus	DP	11 juin 2023
13	Vincenzo Turcarelli	CSV	11 juin 2023
14	Joseph Hames	ADR	07/10/2024
15	Nadine Braconnier	CSV	05/05/2026

Approbation à l'unanimité.

2.2) Syndicat intercommunal Kordall (SIKOR) - Remplacement du délégué de la commune de Käerjeng

Frank Pirrotte, bourgmestre ff : Le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer Madame Nadine Braconnier en remplacement de Monsieur Michel Wolter en tant que représentante de la commune de Käerjeng au sein du syndicat intercommunal SIKOR.

Approbation à l'unanimité.

2.3) Syndicat intercommunal pour l'assainissement du bassin de la Chiers (SIACH) - Remplacement du délégué de la commune de Käerjeng

Frank Pirrotte, bourgmestre ff : Le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer Madame Nadine Braconnier en remplacement de Monsieur Michel Wolter en tant que représentante de la commune de Käerjeng au sein du syndicat intercommunal SIACH.

Approbation à l'unanimité.

2.4) SUDenergie S.A. - Remplacement du représentant de la commune de Käerjeng

Frank Pirrotte, bourgmestre ff : Le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer Monsieur Michel Wolter en tant que représentant de la commune de Käerjeng au conseil d'administration de la société SUDenergie S.A. en remplacement de Madame Nadine Braconnier.

Approbation à l'unanimité.

2.5) Désignation du bourgmestre de la commune de Käerjeng - Proposition d'un candidat

Frank Pirrotte, bourgmestre ff : Le collège des bourgmestre et échevins propose de désigner Madame Nadine Braconnier comme bourgmestre de la commune de Käerjeng, en remplacement du bourgmestre sortant Michel Wolter.

Approbation à l'unanimité.

Frank Pirrotte, bourgmestre ff : Merci pour ce vote à l'unanimité. Je félicite Madame Braconnier et je voudrais maintenant lui donner l'occasion d'adresser quelques mots au conseil communal.

Nadine Braconnier, conseillère : Merci beaucoup pour cette élection à l'unanimité qui compte beaucoup pour moi. Ma candidature n'aura sans doute surpris personne aujourd'hui. Il me tient néanmoins à cœur de dire quelques mots à ce sujet. C'est pour moi un très grand honneur de pouvoir occuper la fonction de bourgmestre de la commune de Käerjeng. Mon expérience professionnelle de 16 ans en tant que secrétaire communale me sera certainement très utile. Je connais le secteur communal, mais aussi et surtout notre commune. Bien que je n'aie pas été membre du conseil communal jusqu'à présent, j'ai toujours été présente au sein de la communauté, que ce soit dans les différentes localités, lors de festivités ou au sein

de nos associations. J'ai représenté la commune auprès de SUDenergie, je suis présidente de la commission des finances et de la section locale du CSV.

Le consensus qui a toujours régné au sein du conseil communal ces dernières années m'a toujours impressionné. La modernisation de la commune et les grands projets ont été approuvés à l'unanimité, ou presque, ces dernières années. C'est ce que je souhaite également pour les années à venir. En tant que membre d'une équipe, j'accorde une grande importance à une bonne collaboration et à une grande transparence. Je souhaite que chaque membre du conseil communal puisse s'impliquer et que nous continuions tous ensemble à faire avancer notre commune. Je m'engage à mettre tout mon dévouement, mon énergie et mes connaissances au service de notre commune afin qu'elle continue à se développer de manière aussi positive et durable qu'elle l'a fait par le passé. Je remercie le conseil communal pour son soutien.

2.6) Attribution du titre de Bourgmestre honoraire à Monsieur Michel Wolter

Frank Pirrotte, bourgmestre ff : Passons maintenant à l'attribution du titre de bourgmestre honoraire de la commune de Käerjeng à Monsieur Michel Wolter, en reconnaissance de ses services exceptionnels rendus à la commune.

La carrière politique de Michel Wolter a débuté en 1984, lorsqu'il a été élu à la Chambre des députés à l'âge de 21 ans seulement, devenant ainsi le plus jeune député. Du 1er janvier 1994 au 25 janvier 1995, nous avons siégé pour la première fois ensemble au conseil communal de l'ancienne commune de Bascharage, avant que Monsieur Wolter ne soit nommé ministre de l'Intérieur. Il a exercé cette fonction avec beaucoup de détermination et de conviction jusqu'en juin 2004. Le 16 novembre 2005, il s'est présenté à nouveau comme conseiller communal à Bascharage, avant de prendre ses fonctions de bourgmestre le 4 janvier 2010. Après la fusion avec la commune de Clemency, Michel Wolter est devenu le premier bourgmestre de la nouvelle commune de Käerjeng.

Je ne souhaite pas passer en revue tous les projets réalisés sous la direction de Michel Wolter, mais simplement souligner qu'en l'espace de 15 ans, une commune de passage s'est transformée en une commune bien structurée offrant une excellente qualité de vie pour plus de 11.200 habitants. Michel Wolter a toujours eu un plan pour le développement de la commune, et il l'a suivi avec cohérence. Au cours de son mandat de bourgmestre, il a présidé 139 séances du conseil communal. En 2010, il a débuté en tant que bourgmestre au sein d'une coalition CSV-déi gréng-DP, avant que ne se forme, après la fusion, une coalition CSV-déi gréng-BIGK. De 2017 à 2023, il a été bourgmestre au sein d'une coalition CSV-déi gréng, puis finalement d'une coalition CSV-LSAP.

Depuis le 26 avril 2026, Michel Wolter n'est officiellement plus membre du collège des bourgmestre et échevins et du conseil communal. Il s'est retiré de la vie politique communale, et c'est pour moi, en tant que bourgmestre faisant fonction, un grand honneur de proposer au conseil communal de décerner à Michel Wolter le titre de bourgmestre honoraire de la commune de Käerjeng. Ce titre lui sera décerné le 19 mai lors d'une cérémonie officielle.

Approbation à l'unanimité.

3. Contrats et conventions

3.1) Contrats de bail concernant la location de parcelles sur le site de la cité jardinière - Approbation

Frank Pirrotte, bourgmestre ff : Mesdames Catherine Cheumeni, Paula Silva Marques, Lidiya Volodina et Tia Luciani louent chacune une parcelle dans la « cité jardinière ». Le loyer annuel s'élève, comme d'habitude, à 60 €.

Approbation à l'unanimité.

4. Finances communales

4.1) Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2025

Frank Pirrotte, bourgmestre ff : Pour les recettes à recouvrer de l'exercice 2025, je donne la parole à notre receveur communal.

Gilbert Haag, receveur communal : Les recettes restant à recouvrer pour l'année 2025 s'élèvent au total à 230.641,51 €. Ces dernières années, les recettes restant à recouvrer se situaient toujours entre 55.000 et 65.000 €, la séance du conseil communal étant toujours fixée un peu plus tard. Cette année, certaines factures assez élevées, provenant par exemple d'une entreprises industrielles, n'ont pas encore pu être réglées, d'autant plus que ces factures n'ont pu être émises que très tardivement. Cela explique le montant total nettement plus élevé. Environ 7.800 € sont imputables à des procédures d'insolvabilité en cours.

Environ 40 % des recettes impayées de l'année 2024 ont entre-temps pu être recouvrées. Je propose au conseil communal de donner décharge pour un montant de 1.150,67 €.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : J'ai d'abord été quelque peu surprise par le montant total élevé, mais j'ai ensuite constaté que certaines factures importantes n'avaient été émises que récemment.

Yves Cruchten, échevin : La facture d'environ 125.000 € concernant la consommation en eau par cette entreprise industrielle correspond-elle à sa consommation annuelle ?

Gilbert Haag, receveur communal : Il s'agit de la consommation sur six mois.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : J'ai également vu une facture CGDIS.

Gilbert Haag, receveur communal : Celle-ci concerne la facturation du chauffage provenant de la centrale de cogénération communale. Les chiffres correspondants ne nous ont malheureusement été communiqués que très tardivement, de sorte que la facture n'a pu être établie que peu avant la fin de l'exercice financier.

Frank Pirrotte, bourgmestre ff : Je tiens à remercier Monsieur Haag et son équipe pour le travail qu'ils accomplissent chaque année afin de recouvrer les montants dus.

Approbation à l'unanimité.

5. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins - Confirmation

- 5.1) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 36 et 36A, rue du Bois à Linger, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 17 avril 2026 délibération n° 7

Approbation à l'unanimité.

- 5.2) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 291, avenue de Luxembourg à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 03 avril 2026 délibération n° 3

Approbation à l'unanimité.

- 5.3) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse dans la rue de Schouweiler à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 27 mars 2026 délibération n° 7

Approbation à l'unanimité.

- 5.4) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 41, rue de la Chapelle à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 avril 2026 délibération n° 7

Approbation à l'unanimité.

- 5.5) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 59, cité Charles de Gaulle à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 avril 2026 délibération n° 9

Approbation à l'unanimité.

Fin de la séance : 8h40.